

ÉLECTIONS

Élections 2022 : procuration et nouvelle carte d'électeur



L'élection du président de la République se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour. Les bureaux de vote à Guermentes seront ouverts de 8h à 19h.



Créé le : 8/03/2022

L'année 2022 est une année de refonte électorale. Chaque électeur recevra courant mars une nouvelle carte électorale. Sa présentation à l'entrée du bureau de vote n'est pas obligatoire mais elle est fortement conseillée pour faciliter les opérations de contrôle et fluidifier la file d'attente. Par contre, la pièce d'identité reste obligatoire pour pouvoir voter.

Vote par procuration

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Votre mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

3 façons de faire une procuration :

- En ligne sur www.maprocuration.gouv.fr
- En complétant le Cerfa n°14952*03 disponible sur www.service-public.fr
- En remplissant une procuration sur place au commissariat de police

Pensez à récupérer auprès du mandataire ses données d'état civil, sa commune de vote et son numéro national d'électeur. Quel que soit le mode choisi, vous allez devoir faire valider votre procuration en vous rendant au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal selon les services à votre disposition.

position. Attention : vous devez faire la procuration le plus tôt possible à cause des délais d'acheminement pour les formulaires papier. Si la mairie ne reçoit pas la procuration à temps, le vote par procuration ne sera pas possible.

Nouvelle carte d'électeur avec QR code

La nouvelle carte électorale est dotée d'un QR code. En scannant celui-ci, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin. Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Il ne sert qu'à orienter l'utilisateur vers le portail internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.